

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 280

présenté par

M. Robiliard, Mme Filippetti, M. Amirshahi, M. Pouzol, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 99, substituer aux mots :

« tout ou partie des »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Qui peut le plus peut le moins.